

BARBAZAN
DELIBERATION DU 3 AVRIL 2012
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri GALY Maire de BARBAZAN
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2010	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	RESTES A REALISER 2011	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	41 180.75 €		- 114 443.28 €		- €	- 73 262.53 €
FONCT	126 883.83 €		42 770.88 €			169 654.71 €

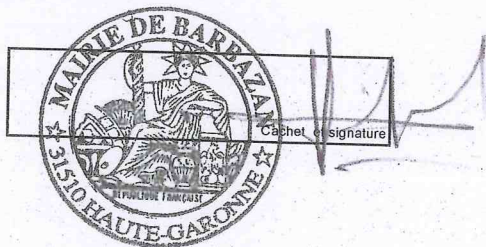
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011		
Affectation obligatoire :		169 654.71 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		73 262.53 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		96 392.18 €
Total affecté au c/ 1068 :		73 262.53 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Fait à BARBAZAN
 Le 3 avril 2012

Délibéré par le Conseil Municipal
 Le 3 avril 2012



Nombre de membres en exercice : 10
 Présents : 9
 Suffrages exprimés : 10 dont 1 procuration
 Abs : 1 Pour : 10 Contre : 0

Date de la convocation : 28 mars 2012

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

